

Communauté de Communes du Sud Messin

Politique intercommunale de communication / Soutien aux manifestations à caractère intercommunal

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION (MINIMUM 2 MOIS AVANT LA MANIFESTATION)

1 - IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom de l'association :

Président (e) :

Adresse :

..... Commune :

Téléphone :/...../...../...../.....

Email :@.....

2 - CARACTERISTIQUE DE LA MANIFESTATION

Nom de la manifestation :

Date(s) de la manifestation :

Lieu(x) de déroulement de la manifestation :

Présentation succincte de la manifestation (contenu, public,...) :

.....
.....
.....
.....

3 - DEMANDE DE SUBVENTION

Je soussigné(e)....., représentant de l'association
....., sollicite la Communauté de Communes du Sud
Messin pour l'attribution d'une subvention d'un montant de € au titre de la
politique de soutien aux manifestations à caractère intercommunal pour l'organisation de la
manifestation

A

Signature du demandeur

Le/...../.....

4 - CONTENU DU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

Pour être instruit, il doit **impérativement** se composer des pièces suivantes :

- Un courrier de demande
- Ce dossier de demande entièrement renseigné et signé
- Une note descriptive de la manifestation, intégrant impérativement la fiche détaillée présente en annexe 1 du dossier de demande de subvention

- L'attestation portant lecture et approbation du règlement relatif à la politique intercommunale de communication et au soutien aux manifestations à caractère intercommunal (annexe 2 du dossier de demande de subvention)
- Le budget prévisionnel de la manifestation
- Une note de présentation de l'association et copie de ses statuts
- Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB)

- si vous souhaitez que la Communauté de Communes du Sud Messin communique sur votre manifestation par le biais de sa page Facebook, merci de nous fournir également votre support de communication (flyer, descriptif, ...) ;
- Pour bénéficier d'une location de bac à ordures ménagères, il est nécessaire de remplir le formulaire présenté en annexe 3.

Le dossier de demande de subvention et l'ensemble de ses pièces constitutives doivent être transmis :

- au format papier à l'adresse suivante :

Communauté de Communes du Sud Messin
2 rue Pilâtre de Rozier
57420 GOIN

- **ET** sous format dématérialisé à l'adresse mail : contact@sudmessin.fr

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter la communauté de communes, soit par téléphone au 03 87 38 04 10, soit par mail à l'adresse contact@sudmessin.fr

ANNEXE 1 : Fiche détaillée de la manifestation

Association(s)	
Nom de la manifestation	
Date(s) de la manifestation	
Lieu(x) de la manifestation (Déroulement sur plusieurs communes ?)	
Contenu et objectifs poursuivis	
Rayonnement (Partenariats et communication prévus, notoriété de la manifestation, ...)	

<p>Public attendu (Nombre, origine géographique des personnes attendues, prise en compte des inégalités aux handicaps sociaux ou physiques)</p>	
<p>Prise en compte du respect de l'Environnement (Gestion des déchets, limitation des impacts et nuisances, ...)</p>	
<p>Financement (Mobilisation d'autres financeurs publics et/ou privés ?)</p>	

**ANNEXE 2 : Attestation portant lecture et approbation du règlement relatif à
la politique intercommunale de communication et au soutien aux
manifestations à caractère intercommunal**

Je soussigné(e)....., représentant de l'association
....., atteste avoir pris connaissance du règlement
portant sur la politique intercommunale de communication et le soutien aux manifestations
à caractère intercommunal et j'ai bien noté que le versement de la subvention qui sera
potentiellement octroyée sera régi par les dispositions de ce dernier.

A

Signature du demandeur

Le/...../.....

ANNEXE 3 : Location de bac à ordures ménagères pour les manifestations publiques

Date de la demande :

Date de la manifestation :

I. Identité du demandeur

MAIRIE/ASSOCIATION :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Mail :

Nom de la personne responsable :

Mail :

Téléphone :

Adresse de facturation :

II. Rappel du règlement : « La tarification en cas de demande ponctuelle de bacs »

En cas de manifestation occasionnelle (vide grenier, brocante...), la Communauté de Communes du Sud Messin peut mettre à disposition des bacs à ordures ménagères de 360 litres ou 660 litres aux communes ou associations. La demande de bacs doit parvenir par écrit ou par mail 10 jours à l'avance au siège de la Communauté de Communes du Sud Messin. **Le(s) bac(s) est(sont) à venir retirer dans les locaux de la Communauté de Communes du Sud Messin aux heures d'ouverture.**

Il sera facturé à la commune ou à l'association un forfait hebdomadaire comprenant la collecte et le traitement des déchets.

Les bacs sont à restituer dans les locaux de la Communauté de Communes du Sud Messin. Tout bac rendu à la Communauté de Communes du Sud Messin devra être en bon état et préalablement nettoyé par son détenteur. A défaut, la Communauté de Communes du Sud Messin appliquera un forfait d'entretien selon un prix établi annuellement.

En cas de bac détérioré par l'utilisateur ou non restitué, la Communauté de Communes du Sud Messin appliquera un forfait de maintenance/remplacement selon le litrage du bac concerné.

III. Les emballages ménagers recyclables

La Communauté de Communes du Sud Messin peut également mettre à disposition des sac(s) jaunes de 50 litres ou de(s) bac(s) jaunes de 360 litres pour effectuer le tri des emballages ménagers recyclables.

Le choix est laissé à l'organisateur.

Pour rappel, les consignes de tri sont les suivantes :



Des affiches (format A3 et plastifiées) sont également fournies pour permettre une communication du geste de tri auprès des bénévoles ou du grand public.

IV. Location de bac(s) pour les manifestations publiques

Intitulé	Quantité	Tarif appliqué	Total en €
Bac de collecte des ordures ménagères d'un volume de 360 litres		9 €/semaine	
Bac de collecte des ordures ménagères d'un volume de 660 litres *		17 €/semaine	
Fourniture d'un bac jaune de 360 litres + affiches « Consignes de tri »		Inclus dans le coût de la location	
Suite à un prêt, retour d'un bac sale		Forfait 50 €	
Restitution d'un bac 360 litres détérioré		Forfait de 50 €	
Restitution d'un bac 660 litres détérioré		Forfait de 125 €	

* Dans la limite de 8 bacs de 660 litres

A

Signature du demandeur

Le/...../.....